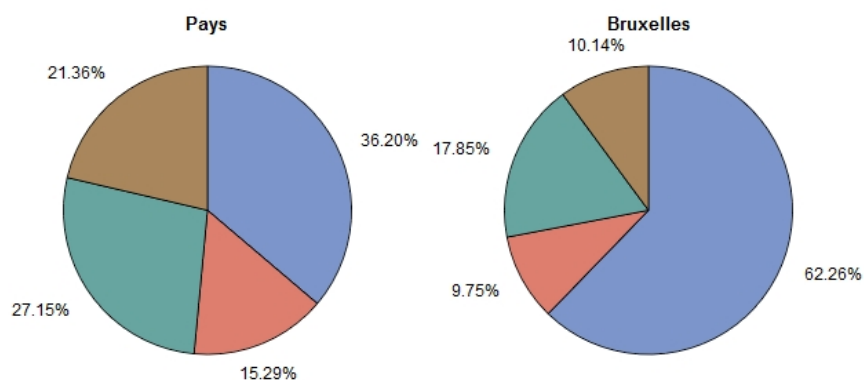


Bureau de chômage: Bruxelles



- Groupe Ia: les chômeurs indemnisés demandeurs d'emploi
- Groupe Ib: les chômeurs indemnisés non-demandeurs d'emploi
- Groupe II: les travailleurs soutenus par l'ONEM
- Groupe III: les travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec le soutien de l'ONEM

Directeur: Marc ROGIERS
 Directeur adjoint(s): Jan DE ROO (nl), Bernard BOURION (fr)
 Nombre d'agents*: 343
 Nombre en équivalents à temps plein: 291
 Adresse: Place Marcel Broodthaers 4, 1060 Bruxelles
 Tél. 02 542 16 11
 * à l'exclusion des agents ALE

Indicateurs du marché de l'emploi	Nombre	% per rap. au pays
Population en âge de travailler (1)	775.983	10,7
Assurés contre le chômage (2)	372.003	9,7
Travailleurs qui habitent dans le ressort du bureau du chômage (3)	290.912	8,8
Taux du chômage (4)	20,3	

Activation du comportement de recherche d'emploi	Nombre	% par rap. au pays
Nombre de différents demandeurs d'emploi informés	108.939	15,9
Nombre total d'entretiens menés jusqu'au 31.12.2013 (5)	181.718	18,8
Suspensions et exclusions (6)	3.981	20,0

Vision globale 2013	Nombre / Montants	% par rap. au pays
Octroi du droit aux allocations (dossiers introduits)	268.899	11,1
Décisions de non-admissibilité au droit aux allocations (7)	7.556	23,7
Dossiers litiges achevés	23.318	13,1
Contrôles achevés (8)	5.106	6,3
Sanctions notifiées au cours de l'année (9)	11.082	13,1
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2012	1.108,8	13,3
Montants des paiements introduits par les OP (chômage avec ou sans compl. d'entreprise) - en millions d'EUR 2013	1.130,1	13,1
Montants à récupérer (solde fin d'année) - en millions d'EUR	47,3	18,8
Montants récupérés/reçus - en millions d'EUR	10,8	15,3

Profil des personnes indemnisées (moyenne annuelle 2013)			Nombre	% per rap. au pays
Chômeurs indemnisés	Hommes		50.872	14,2
	Femmes		43.451	14,9
	Total		94.323	14,5
	CCI inoccupés inscrits comme DE	Hommes	42.864	17,9
		Femmes	33.917	17,5
		Total	76.781	17,8
		Après un emploi à temps plein	60.414	18,2
		Après études	16.368	16,3
		Travailleurs ayant charge de famille	27.022	20,7
		Isolés	25.520	23,6
		Cohabitants sans charge de famille	24.180	12,5
		Moins de 25 ans	6.601	11,3
		25 à 50 ans	53.149	20,1
		50 ans et plus	17.031	15,6
		Moins d'1 an	21.023	12,8
		1 à 2 ans	13.447	17,3
		2 ans et plus	42.311	22,2
	Après un emploi à temps partiel volontaire (DE)		4.513	21,6
	Chomage avec complément d'entreprise sans dispense de l'IDE		256	5,8
	Difficultés sociales et familiales		906	11,9
	Chômeurs âgés		7.694	10,9
	Chomage avec complément d'entreprise avec dispense de l'IDE		3.380	3,2
	Après un emploi à temps partiel volontaire (non DE)		793	10,1
Travailleurs soutenus par l'ONEM (10)	Hommes		12.367	6,1
	Femmes		11.014	7,8
	Total		23.381	6,8
	Chômeurs temporaires		7.544	4,5
		dont suspension pour employés	55	2,3
	Gardien(ne)s d'enfants		20	0,6
	Vacances-jeunes		72	2,6
	Vacances seniors		4	1,7
	Période non rémunéré dans l'enseignement		235	6,3
	Soins d'accueil		3	2,6
	Travailleurs à temps partiel avec maintien de droits et AGR		5.384	10,4
	Travailleurs à temps partiel volontaire avec AGR		7	8,6
	Chômeurs avec dispense ALE		65	4,7
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs qui s'engagent à l'étranger		4	23,9
	Mesures d'act. ciblées sur les jeunes		87	27,6
	Mesures d'act. ciblées sur les chômeurs âgés		658	3,4
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: études		2.298	10,0
	Mesures d'act. ciblées sur la formation des chômeurs: formation prof.		1.510	7,8
	Allocations comme subventions salariales ciblées ou non sur les chômeurs de longue durée et/ou peu scolarisé		5.453	23,5
	Complément de garde d'enfants		39	4,1
	Mesures d'act. ciblées sur l'encouragement des chôm. pour s'installer comme indépend.		0	2,1
Travailleurs qui aménagent leur temps de travail avec soutien de l'ONEM	Hommes		3.644	4,2
	Femmes		9.635	5,3
	Total		13.279	4,9
	Prépension à mi-temps		13	2,5
	ICP, interruption complète		506	9,8
	ICP, réduction de prestation		2.348	3,6
	Congés thématiques		3.838	5,7
	Crédit-temps, pour un emploi à temps plein		820	13,6
	Crédit-temps, réduction des prestations		5.755	4,5
	Prime de crise - Alloc. de licenciement		380	9,1
Autres Attestations	Total		105.280	12,9
	Nombre d'attestations délivrées pouvant favoriser l'engagement		73.715	13,5
	Autres attestations		31.565	11,6

(1) Population au 1er janvier 2013 âgée de 15 à 64 ans inclus (source: Statbel).

(2) Il s'agit des assurés contre le chômage au 30 juin 2012. Ils comprennent:

- a. Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants);
 - b. Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2012 (source: ONEM);
 - c. Le travail frontalier sortant au 30 juin 2012; le travail frontalier entrant a été déduit de la rubrique a (source: estimations sur la base de données INAMI).
- (3) Les travailleurs ayant cotisé le 30 juin 2012 à la sécurité sociale, secteur chômage (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs et sur la base de données INAMI pour les travailleurs frontaliers entrants).
 - (4) Les CCI demandeurs d'emploi inoccupés, les travailleurs à temps partiel volontaire demandeurs d'emploi et les demandeurs d'emploi avec complément d'entreprise, payés en juin 2013 (source: ONEM) divisés par le nombre d'assurés contre le chômage au 30 juin 2012 (source: calculs ONEM sur la base de données ONSS et ONSSAPL pour les travailleurs, de données ONEM pour les chômeurs et de données INAMI pour les travailleurs frontaliers).
 - (5) Le "nombre total d'entretiens menés" concerne le nombre total des 1er, 2ème ou 3ème entretiens depuis l'instauration de la mesure jusqu'au 31 décembre 2013, la procédure écrite pour les jeunes en stage d'insertion professionnelle inclus (dispo "W").
 - (6) Sans a) les exclusions sur la base des articles 70.1 à 70.6, qui déterminent que l'intéressé(e) n'est exclu(e) qu'au moment où il (elle) prend les mesures nécessaires pour être en règle avec la procédure et b) les exclusions parce que l'intéressé(e) renonce volontairement au droit aux allocations. Les sanctions qui mènent à une réduction de l'allocation sont toutefois reprises.
 - (7) Le nombre de décisions en matière de non-admissibilité sur la base de travail ou d'études insuffisants ou suite à un dossier incomplet ou tardif.
 - (8) Les contrôles concernant les dossiers qui sont de la compétence des BC de Boom sont, depuis 2008, effectués respectivement par les services de contrôle des BC de Malines.
 - (9) Chômeurs sanctionnés d'une exclusion effective sans sursis ou avec sursis partiel, pour chômage dépendant de leur propre volonté, pour fausse déclaration, travail ou revenu non déclaré, ou suite à un chômage de longue durée (application de l'article 80).
 - (10) Définitions de ces (sous-)groupes d'allocataires de l'ONEM: voir notre site internet: Statistiques - définitions des ayant droit.